

## COMPTE-RENDU du Comité de Pilotage

Site Natura 2000 n° FR7200663

« Vallée de la Nizonne »

15 décembre 2022

Salle des fêtes de La Rochebeaucourt (24)

### Personnes présentes :

- Jean-Christophe BASILE (commune de Sceau-saint-Angel – 24)
- Michel BOSDEVESY (Maire de la Rochebeaucourt-et-Argentine – 24)
- Monique BRUN (Charente-Nature)
- Laurence CAUD et Miriam BARKLEY (Conseil Départemental de la Charente)
- Véronique CHABOT (Sous-préfecture de Nontron)
- Gérard CHAPEAU (commune de Saint-Front-sur-Nizonne – 24)
- Yves CHETANEAU (Fédération des Chasseurs de la Dordogne)
- Tristan DELPEYROU (Technicien rivières BV Nizonne – SRB Dronne)
- Patrick EPAUD (Président du COPIL – Maire de Combiers - 16)
- Aurélien FEVRIER (CRPF NA)
- Olivier GABET (Gendarmerie nationale)
- Pierre GUEDON (Commune d'Edon – 16, vice-président du SRB Dronne – Nizonne amont)
- Hervé JONCQUIERE (Adjoint – commune de la Rochebeaucourt -et- Argentine - 24).
- Alain JOSEPH (Adjoint – commune de Combiers - 16)
- Etienne LEVENEUR (Chargé d'interventions Ressources en Eau et Milieux Aquatiques, Délégation Atlantique-Dordogne, Agence de l'eau Adour-Garonne)
- Hugo MAILLOS (Chargé de mission Natura 2000 et Environnement - DDT Dordogne)
- Jérôme MERIEN (Fédération de Pêche de la Dordogne)
- Alain OUISTE (Maire de Mareuil-en-Périgord)
- Cécilia ROUAUD (Animatrice Natura 2000 Nizonne – Pnr Périgord Limousin)
- Ludovic SUPIOT (Fédération de Pêche de la Charente)
- Yoann SUREAU (Conseil Départemental de la Dordogne)
- Bernard VAURIAC (Président du Pnr Périgord-Limousin)

### Étaient excusés :

- Michel ANDREU (Commune de Palluaud)
- Isabelle BLICQ (Responsable unité SEAR-BIOPENA – DDT Charente)
- Philippe BOUTY (Président du Conseil Départemental de la Charente)
- Philippe BROUSSE (Chambre d'Agriculture - 24)

- Adeline COUTURIER (Chargée de mission - territoire Isle Dronne - EPIDOR)
- Yann DUMAS (Fédération des Chasseurs de la Dordogne)
- Frédéric DUPUY (Directeur-adjoint et Responsable du Pôle Transition Ecologique et Energétique au Pnr Périgord Limousin)
- Sébastien FOURNIER (CEN NA – antenne Charente)
- Sébastien HAMEL (Chargé d'études Biodiversité / Natura 2000 – DDT Charente)
- Jérôme JAYAT (ONF Unité territoriale Charente Deux-Sèvres Sud)
- Vincent LABOUREL (CEN NA – antenne Dordogne)
- Marion LAFAYE (Maire de Venduire – 24)
- Audrey LAGAUDE (Chargée de mission et d'animation « Espaces Naturels » - CC du Périgord Ribérais)
- Pierre LANDRE (Fransylva en Poitou-Charente, CNPF NA, CETEF 16, SDPPR 16)
- Anthony LE FOULER (Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique)
- Christian MAGNE (Directeur du CPIE Périgord-Limousin)
- Stéphanie MARCENAT (Maire déléguée de Beaussac, Commune de Mareuil en Périgord)
- Aurore PERRAULT (Chargée de mission Natura 2000 et PNA Vison d'Europe - DREAL Nouvelle-Aquitaine)
- Alain ROUSSET (Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)
- Thomas RUYS (Co-responsable du GRIFS, Animateur réseaux de partenaires du PNA Vison d'Europe)
- Simon SCHIANO (Chargé de mission biodiversité - DREAL Nouvelle-Aquitaine)
- Denis TESTUD (Propriété Privée Rurale de Dordogne)
- Stéphane VILLAIN (Président de Charentes-Tourisme)
- Sylvain WAGNER (Conseil Départemental de la Dordogne)

*Début de la séance à 10h15*

### **INTRODUCTION PAR M. EPAUD, MAIRE DE COMBIERS, PRESIDENT DU COPIL**

M. Epaud remercie les participants d'être présents et M. le Maire de la Rochebeaucourt pour son accueil, la mise à disposition de la salle des fêtes et son installation. Il excuse également les personnes listées dans le paragraphe précédent qui n'ont pas pu être présentes aujourd'hui.

Ce comité de pilotage présente le bilan de l'année d'animation qui vient de s'écouler (2022).

La parole est donnée à l'animatrice.

### **PRESENTATION DE C. ROUAUD (cf. diaporama en annexe)**

Cette présentation commence par un rappel des enjeux du site (localisation, superficie, historique de l'animation, liste des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site) et des grands objectifs du document d'objectif. Rappel qui bénéficie aux nouveaux participants à cette réunion.

## **1 Bilan des actions depuis le dernier comité de pilotage**

### **Mesures Agro-Environnementales**

#### **Rappel des territoires d'animation**

Depuis 2003 jusqu'en 2014, le territoire d'éligibilité aux MAE ne concernait que les surfaces agricoles intégrées entièrement ou pour partie à l'intérieur du site Natura 2000 strict.

A partir de 2015, ce territoire a été élargi à la surface du bassin versant de la Nizonne, dans la partie amont comprise dans le Parc naturel régional Périgord-Limousin. La partie hors Pnr, reste basée sur

les contours du site Natura 2000 tout en intégrant les surfaces des îlots PAC chevauchant. Cette élargissement était justifié par la nature des nouvelles MAEC « système » déployées depuis 2015. En effet ces MAEC engagent la totalité de l'exploitation à condition qu'au moins 50 % des surfaces soient comprises dans le territoire d'éligibilité.

#### Bilan des engagements de la campagne 2022

Le bilan des engagements 2022 est présenté dans le diaporama.

Les règles pour 2022 étaient les suivantes : réengagement d'un an des dossiers historiques de 2015, 2016 et 2017, ainsi que des engagements de 2021 sur une enveloppe réservataire et nouveaux engagements (ou nouvelles surfaces engagées chez des exploitants engagés historiquement) pour un an également (sauf pour les reconversions de terres arables en prairie dont l'engagement est de 5 ans), sur une enveloppe prévisionnelle.

Les engagements étaient possibles sur la base des anciennes mesures engagées historiquement pour les renouvellements et sur la base des 5 mesures validées en 2019 (cf compte-rendu du COPIL du 13 décembre 2019) pour les nouvelles surfaces.

Pour calibrer ce prévisionnel, contrairement aux années précédentes, étant donné la part importante de diagnostics à renouveler pour un an, l'information des exploitants s'est faite par appel téléphonique des exploitants historiquement engagés et dont les engagements étaient à renouveler en 2022 et des exploitants qui se sont manifestés en 2021, après la campagne PAC pour engager de nouvelles parcelles en 2022.

S'agissant des renouvellements, **28 dossiers ont été reconduits, pour une surface d'environ 453 ha** et principalement sur des **mesures de maintien de la richesse floristique** (112,13 ha sur 6 contrats).

La possibilité d'engager de nouvelles surfaces a permis l'intégration d'environ **116 ha supplémentaires sur des exploitations qui étaient déjà engagées** (6 exploitations concernées). Ces nouveaux engagements sont majoritairement sur des mesures de retard de fauche (56,11 ha).

Deux dossiers de 2017 n'ont pas été réengagés (l'un s'est finalement engagé à partir de 2018, donc encore en cours d'engagement et l'autre est décédé et les repreneurs en AB n'ont pas souhaité réengager les parcelles en MAEC pour le moment).

**Soit une surface totale de 569 ha engagée en 2022 pour un montant de 151 381,49 € (dont 31 600,80€ sur 5 ans, 50926,08 € sur 4 ans – reconversion de terres arables de 2021 encore en cours et 68 854,61 € sur 1 an).**

**Actuellement, il y a donc à notre connaissance environ 839 ha en cours d'engagement pour 36 exploitations engagées sur le territoire d'éligibilité au MAEC du site Natura 2000** (chiffres soumis à modification suite à l'instruction par les services de l'état (DDT), sachant que ces informations reviennent à l'animatrice en fin d'année suivante, fin 2023 probablement pour ces chiffres). **Ce qui représente environ 16 % de la surface agricole utile (SAU) du site N2000 et 9 % de la SAU du PAEC.**

#### Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) – Campagne 2023

En lien avec la nouvelle PAC qui s'appliquera en 2023, un premier appel à manifestation d'intérêt a été lancé par l'Etat (DRAAF) en mai 2022 pour identifier les futurs opérateurs de PAEC au titre de la campagne 2023, avec une réponse attendue en juin 2022. Puis l'appel à projet pour la validation des PAEC 2023 a été lancé en septembre 2022 avec un dépôt des projets au **21 octobre 2022**.

Dans ce cadre, le PnrPL a déposé 2 projets de PAEC :

- Un PAEC enjeu biodiversité : NA\_PLBV (Bassins Versants) dont fait partie le site Natura 2000 de la vallée de la Nizonne
- Un PAEC enjeu zone pastorale : NA\_PLPF (Prairies Fleuries) sur le territoire du PnrPL

Une fois validés, ces territoires sont ouverts pour la programmation 2023-2027.

Afin d'informer les agriculteurs sur ces nouveaux territoires d'éligibilité et leur faciliter la consultation pour savoir si leurs parcelles y sont intégrées, il est projeté de mettre en ligne un serveur cartographique :

<https://pnrpl.lizmap.com/carto/index.php/view/map/?repository=gestion&project=CampagneMAEC2022>

Ce lien sera transmis aux agriculteurs avec l'envoi des courriers d'information et lors des réunions territoriales qui seront organisées en partenariat avec d'autres opérateurs en début d'année 2023.

Le nouveau dispositif des MAEC, tel que prévu dans le Plan Stratégique National (PSN), est globalement similaire à celui appliqué sur la période 2015-2022 dans l'organisation et le calendrier annuel. Les évolutions concernent :

- le changement d'autorité de gestion pour les MAEC surfaciques, qui devient l'Etat à travers la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
- et le **catalogue national des MAEC préconstruites**, qui pour beaucoup de mesures, nécessite de rédiger un **plan de gestion en plus du diagnostic agro-écologique de l'exploitation, ainsi qu'une formation à réaliser au cours des 2 premières années de l'engagement.**

Parmi ce catalogue national, **11 mesures** ont été retenues pour être déployées sur les PAEC portés par le PnrPL, en fonction des enjeux et des mesures historiques. Ce catalogue de mesure proposé à validation est présenté dans le diaporama en annexe (diapo 13).

Est posé la question de la souplesse des dates de fauches concernées par les mesures « Protection des espèces » ESP3 et ESP4. Elles sont basées sur un recul de 35 et 45 jours par rapport à la date moyenne de fauche du territoire estimée à partir du 15 mai déjà lors de la précédente programmation. La date à partir de laquelle la fauche est autorisée devra être précisée et fixée dans le plan de gestion et donc valable pour les 5 années d'engagement et potentiellement soumise à contrôle. Donc pas de souplesse de la date de fauche en fonction des aléas climatiques, pendant la durée des 5 ans.

Il est également émis des doutes quant aux mélanges de prairies et surtout les modalités de contrôle dans le cas des mesures CPRA (Création de prairies) et CIFF (Création de couverts d'intérêt faunistique et floristiques favorables aux pollinisateurs) car en pratique toutes les espèces d'un mélange ne germent pas, certaines dominent, ce qui peut faire apparaître une diversité de deux espèces alors que 4 ont bien été semées par exemple. Tous justificatifs pouvant prouver le mélange de graines utilisé sera à conserver en cas de contrôle (étiquette du mélange, facture,...).

Des précisions sont demandées sur la définition des mares concernées par la mesure IAE1 (Entretien des mares). Seules les pièces d'eau inférieures à 0,1 ha et sans prise d'eau directe à un cours d'eau et surtout sans finalité piscicole sont éligibles. En général, les mares sont plus petites que les étangs et surtout, elles sont alimentées soit par les eaux de pluies, le ruissellement ou par les nappes phréatiques.

Enfin, sur la question des enveloppes disponibles, c'est la CRAEC qui détermine les enveloppes allouées par PAEC retenus en fonction du prévisionnel présenté par PAEC lors de la réponse à l'appel à projet, du nombre de PAEC retenus et de l'enveloppe globale régionale. La CRAEC qui définit les PAEC retenus et leurs enveloppes allouées, se réunit le **15 décembre 2022 après-midi.**

**Le Comité de Pilotage valide le catalogue de 11 MAEC proposées sur le territoire.**

Pour la réponse à l'appel à projet, l'estimatif a été basé sur les dossiers et surfaces à renouveler (engagements 2022 + 2018) et avec une marge supplémentaire pour pouvoir intégrer quelques

nouveaux dossiers. Le prévisionnel présenté en diapo 14 pour le PAEC NA\_PLBV, cumule les surfaces prévisionnelles des bassins versant Haute-Dronne, Nizonne, Bandiat-Tardoire et Isle.

Le détail des besoins en 2023 sur le bassin versant de la Nizonne est présenté sur la diapo 15. Le temps d'animation pour les MAEC sera important en 2023 (pour le bassin versant de la Nizonne environ 130 jours prévisionnel en théorie, dont 65 jours calibrés dans la demande d'animation du site). Il est prévu que le Parc sollicite des crédits animation supplémentaires auprès de la Région, pour assurer un renfort sur cette mission.

Depuis la tenue de ce COPIL, **les deux PAEC déposés par le Parc ont été validés à la CRAEC avec quelques ajustements à apporter et des enveloppes réservataires couvrant la moitié du prévisionnel exprimé.** Ce qui représente pour le PAEC NA\_PLBV (Bassins Versants) le besoin exprimé pour les BV historiques des sites Natura 2000 Haute Dronne et Vallée de la Nizonne. La stratégie en terme de recrutement et priorisation des dossiers va donc devoir être adaptée.

Toutefois, une grille de sélection des projets a déjà été réfléchi dès la réponse à l'appel à projet. Cette grille fait en sorte de prioriser les parcelles en site Natura 2000.

**Concernant le territoire d'animation de ces MAEC, le Comité de Pilotage valide le maintien du territoire animé depuis 2015. Pour rappel ce territoire correspond au site Natura 2000 Vallée de la Nizonne élargi au bassin versant de la Nizonne dans la zone comprise dans le PnrPL (l'ancienne commune des Graulges a été ajoutée en conséquence de sa fusion avec Mareuil-en-Périgord) et intégrant les îlots PAC chevauchant, dans la zone aval.**

### **Contrats Natura 2000**

Restauration et entretien d'habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces sur le site des tourbières de Vendoire par le CEN Nouvelle Aquitaine (antenne Dordogne) à Vendoire (24)

Il s'agit d'un contrat porté par le CEN Aquitaine. Il émane d'un constat de fermeture du milieu par abandon des pratiques agricoles traditionnelles, qui s'accompagne souvent d'une perte de diversité et de valeur patrimoniale. D'autant que le site des tourbières de Vendoire est reconnu pour sa richesse en habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Ce contrat a pour objectifs : la restauration et l'ouverture des habitats d'intérêt communautaire (7210-1 végétation à Marisque, 6410-4 prairie à Molinie, 6430-1 mégaphorbiaie) qui sont également des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (Fadet des laïches et Azuré de la sanguisorbe), la maîtrise de la colonisation par les ligneux et l'entretien de ces habitats par débroussaillage et fauche mécanique.

**2022 est la dernière année de ce contrat.**

L'opération de fauche sur le secteur 1 a été effectuée mécaniquement le 3 octobre 2022. Les bandes 1 et 3 du secteur 1 (parcelle à Sanguisorbe) ont été fauchées avec exportation des rémanents alors que seuls les rejets ligneux ont été coupés et exportés sur la bande 2.

L'opération de broyage a été réalisée du 3 au 6 octobre 2022 sur l'ensemble des secteurs restaurés en 2018 afin de maintenir en bon état de conservation les prairies humides à Molinie favorable au développement de la population de Fadet des laïches.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise Lucane.

**Un nouveau contrat est à réfléchir pour la suite en 2023.**

## Réalisation de travaux de restauration ou d'entretien des tourbières de la Lizonne par le CEN Nouvelle Aquitaine (antenne Charente) à Salles-Lavalette (16)

Ce nouveau contrat a été déposé en 2020 pour 3 ans. Cependant un problème de superposition entre l'une des parcelles à restaurer et une parcelle voisine déclarée à la PAC a fait prendre du retard pour la validation de la convention. Cette dernière a été signée en mai 2021, les travaux initialement prévus en première année de contrat ont donc débutés au cours de l'automne 2021, soit un an après le calendrier prévisionnel.

Il s'agit de travaux de **restauration de milieux ouverts par débroussaillage** et de **travaux d'entretien de mares par curage/reprofilage**.

En octobre 2022, deuxième année de ce contrat, le chantier d'insertion des Amis du Patrimoine d'Horte et Lavalette (APHL) a effectué des travaux d'entretien suite aux travaux de restauration effectués en 2021, en périphérie des 7 anciennes fosses d'extraction de tourbe. Le but de ces travaux étant de redonner de la lumière et de limiter le dépôt de matières dans les fosses. Ces travaux devraient favoriser le développement d'herbiers aquatiques (habitat d'intérêt communautaire) qui servent de support pour la reproduction d'amphibiens et de libellules, dont certaines espèces sont également d'intérêt communautaire.

Il est prévu une troisième année de contrat avec un nouvel entretien de milieu humide sur l'élément 1. Cependant, la convention prévoit une fin d'opération au plus tard le 31/12/2022, et ce 2eme entretien doit avoir lieu 2 ans après la restauration de l'automne 2021, soit à l'automne 2023. Ainsi, une **demande d'avenant** a été signée en janvier 2022 pour repousser d'une année la date de fin d'opération.

**Pour information, le CEN NA prévoit une animation grand public en 2023 sur ce site coté Salles-Lavalette le samedi 3 juin, dans le cadre de la fête des mares.**

## Contrat Natura 2000 forestier « îlots de senescence » sur les parcelles appartenant à la commune de Combiers (16)

Ce contrat se déploie sur 6 parcelles acquises par la commune de Combiers depuis fin 2015, dans le cadre de l'appel à projet « acquisition de zones humides sur les vallées de la Nizonne et de la Belle 2011-2013 ».

Les deux îlots concernés sont sur des habitats d'intérêt communautaire de type 91E0 Aulnaie-Frênaie (d'après l'ancienne cartographie, mais qui s'avèreraient plutôt de type « 91F0 - Chênaies-frênaies – ormaies » d'après la mise à jour de la cartographie réalisée en 2020), qui vont être préservés au moins pour 30 ans grâce à ce contrat, le 1er contrat forestier de ce site Natura 2000.

Ce projet a été déposé à l'origine en septembre 2017 auprès de la DDT 16 et de la DREAL. Par défaut d'outil pour son instruction, le comité de sélection des services de l'Etat n'avait pas pu le retenir. À l'ouverture de l'outil d'instruction en mai 2018, le dossier avait finalement été sélectionné. Il avait alors été remis à jour et déposé en novembre 2018. L'aide avait été versée à la commune en octobre 2019, après une visite de validation par la DDT 16 en juillet 2019. Mais un problème s'était révélé au niveau du contrôle de l'instruction, la mesure ciblée (F12i : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents) n'était pas inscrite dans le document d'objectif. En effet, plusieurs mesures avaient été ajoutées après coup au document d'objectif, dans le cadre d'une validation en comité de pilotage autour de 2010, mais pas cette mesure, alors que de l'animation avait été entamée pour la mettre en œuvre sur la commune de Combiers par l'ancien animateur du site entre 2011 et 2013. Une consultation des membres du comité de pilotage, pour l'ajout de cette mesure au document d'objectif avait donc eu lieu par mail entre le 5 mars et le 5 avril 2021. L'ensemble des réponses reçues pendant cette consultation étaient favorables à l'ajout de l'action. L'avis des autres membres n'ayant pas répondu, avait été réputé favorable. **Un relevé de décision, rédigé par la DDT 24, en date du 15 avril 2021, avait acté l'ajout de l'action 5 bis « Conservation des boisements et de leurs arbres creux, ainsi que des espèces qui en dépendent » qui s'appuie sur la mesure F12i « Dispositif favorisant le**

**développement de bois sénescents » au document d'objectif du site.** La commune avait tout de même dû rembourser l'aide perçue en fin d'année 2021.

**Le dossier a donc été redéposé en avril 2022 (après dépôt du pré-projet en février 2022). Une nouvelle visite de validation sur site par la DDT 16 a eu lieu le 6 juillet 2022. Le dossier est maintenant en cours pour 30 ans (2022-2052).**

Autres contrats Natura 2000 en cours :

Contrat Natura 2000 forestier « îlots de senescence » sur des parcelles privées de la commune de Venduire (24)

Suite au travail de mise à jour de la cartographie des habitats de boisements alluviaux réalisé en 2020 par Vincent Vérité, stagiaire en master 2, une priorisation des secteurs à conserver avait été établie (boisements d'intérêt communautaires, en bon état de conservation, de surface suffisamment étendue), et sur lesquels des actions (acquisitions foncières ou contrats Natura 2000 d'îlots de senescence) pourraient être menées par la suite. C'est dans ce cadre que les propriétaires d'un boisement d'intérêt communautaire de type « 91F0 - Chênaies-frênaies – ormaies », ont été contacté en fin d'année 2020, pour leur proposer d'engager un îlot de senescence d'un peu plus de 6 ha (6,71 ha, avec 67 arbres marqués et géolocalisés) sur la commune de Venduire. Ce projet de contrat Natura 2000 avait été retenu suite à l'appel à projet pour les contrats Natura 2000 de 2021. En cours d'instruction, la convention d'attribution d'aide a été transmise aux propriétaires pour signature en décembre 2021. **Le contrat a pris effet en 2022, pour une protection du boisement pendant 30 ans.**

Protection du gîte à Chauves-Souris de la carrière de Bargeix par le CEN Nouvelle-Aquitaine à Saint-Front-sur-Nizonne (24)

Cette action était inscrite dans le Docob du site validé en 2005. La carrière en question y était intégrée dans la proposition d'ajustement du périmètre du site (extension validée dans le nouveau périmètre depuis 2016). Cette cavité souterraine est notamment connue pour abriter une colonie de Minioptère de Schreibers (espèce d'intérêt communautaire prioritaire) en période de transit (automne et printemps). L'ancien propriétaire du site (le site à changer de propriétaires depuis 2022) avait déjà alerté l'animatrice sur les problèmes de fréquentation depuis 2014. Il a conventionné en janvier 2017 avec le Pnr et le CEN Aquitaine pour la gestion du site. Un diagnostic préalable à la fermeture avait été réalisé par le CEN Aquitaine entre 2015 et 2017 dans le cadre du Plan d'action territorialisé pour les chiroptères sur la partie périgourdine du Pnr Périgord-Limousin. Suite à cette étude, un système de fermeture a été proposé pour être compatible avec l'ensemble des espèces inventoriées dans la carrière. Afin de financer cet aménagement, un pré-projet de contrat Natura 2000 avait été déposé en janvier 2019 et le dossier complet en juin 2019, pour un montant total de 6143,36 € (financé à hauteur de 53 % par l'Europe (FEADER) et 47 % par l'Etat).

La grille a été installée sur le site fin juillet 2019. Puis un panneau de sensibilisation et d'information sur l'enjeu du site pour la chiroptérofaune ainsi qu'une caméra de surveillance (afin d'évaluer la fréquentation humaine de l'allée d'entrée et/ou suivre la colonie de Minioptères) ont été installés en fin d'année 2019 (inauguration de la grille et pose du panneau de sensibilisation lors de la réunion du COPIL du 13 décembre 2019). **Ce contrat est encore en cours.**

### **Charte Natura 2000**

Un dossier d'engagement de charte Natura 2000 a été suivi et déposé cette fin d'année 2022, pour un engagement qui devrait prendre effet en début d'année 2023. Il s'agit de deux parcelles en prairie permanente, qualifiées en HIC de type 6510 « Prairies maigres de fauche » et représentant environ 2 ha sur la commune de la Rochebeaucourt et Argentine.

### **Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences**

La liste des différents types de sollicitations pour avis ou aide à la saisie des formulaires d'évaluation des incidences est présentée dans le diaporama joint. (diapo 22).

Reviennent régulièrement les projets de permis de construire, qui sont en général peu impactant car concernent la plupart du temps des zones déjà artificialisées (rénovation, ajout de bâtiments ou extensions).

La reconstruction de deux ponts et l'aménagement d'un carrefour à Saint-Séverin (16), va diminuer la surface d'une prairie d'intérêt communautaire pour des raisons de sécurité (élargissement du carrefour sur l'emprise de la prairie). Parallèlement la reconstruction des deux ponts prévoit la création de passages à faune (notamment pour le vison et la loutre d'Europe) et de cavités à Chiroptères.

### **Amélioration des connaissances et suivi scientifique**

#### Mise à jour de la cartographie des habitats du site Natura 2000

La mise à jour de la cartographie des habitats du site (réalisée entre 2001 et 2002), accompagnée par le **CBNSA** – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (missionné par la DREAL), a commencé en 2017 par un complément typologique (relevés phytosociologiques réalisés par le CBNSA). Cette **typologie** a été livrée à l'animatrice pour pouvoir commencer les mises à jour sur le terrain à partir de mars 2018. Chaque année depuis 2018, l'animatrice accompagnée d'un(e) stagiaire, ont réalisé la mise à jour de l'inventaire cartographique sur le terrain, par grand type de milieux, jusqu'en 2021.

**L'année 2022 a été consacrée à la saisie sur le logiciel de cartographie du terrain complémentaire réalisé en 2021, afin de couvrir la totalité du site, ainsi qu'à la vérification et la compatibilité des éléments cartographiés par les différents stagiaires.**

Cette synthèse cartographique est présentée sur la diapo 23, avec en gris la totalité des surfaces cartographiées et en rouge les HIC dominants.

Des erreurs subsistent néanmoins (renseignements, superpositions,...) ce qui ne permet pas d'avoir des chiffres fiables pour le moment et **le CBNSA doit encore valider cette carte au cours du premier semestre 2023. La suite des rendus à produire par l'animatrice (mise en page des différentes cartographies, bilan statistiques, fiches habitats,...) est envisagée dans le courant du second semestre 2023.**

#### AAP « Evaluation de l'efficacité des mesures de retard de fauche en prairies non subalpines »

Il s'agit du suivi réalisé depuis 2020 en lien avec la candidature du Parc à l'**appel à projet national** proposé par l'Office Français de la biodiversité (OFB) et l'UMS PartiNat (Unité Mixte de Services regroupant l'OFB, le CNRS et le Muséum National d'Histoire Naturelle) concernant « **l'Évaluation de l'efficacité des mesures de retard de fauche en prairies non subalpines** » et qui a déjà été présenté, lors du précédent COPIL. L'un des buts de cette étude étant de voir si les MAE de retard de fauche ont effectivement un impact positif sur la qualité des prairies engagées.

6 parcelles de prairies de fauche (3 prairies en retard de fauche et 3 prairies témoins), dont 4 sont au sein du site Natura 2000 (+ 2 parcelles témoins en dehors du site mais dans un secteur proche) sont suivies dans le cadre de cette étude.

**Ces suivis sont à conduire pendant 5 ans (2020 -2024)** et consistent à décrire les parcelles suivies, retracer leur historique de gestion, observer les dates de fauches dans un rayon d'un km autour de chaque parcelle suivie (4 passages par an entre mi-mai et début juillet), y réaliser des suivis botaniques, ornithologiques et entomologiques réguliers. Les trois premiers volets sont réalisés en interne au PnrPL par l'animatrice Natura 2000 du site. Les suivis botaniques, ornithologiques et entomologiques sont réalisés par des prestataires naturalistes (LPO et Vincent Nicolas).



Contrairement à l'année dernière où les dates de fauches étaient exceptionnellement tardives sur la majorité de ces 6 parcelles, à cause des mauvaises conditions météorologiques, cette année les dates sont plus proches de celles de la première année de suivi en 2020.

**Aussi ce suivi a permis d'observer que depuis le début de cette étude, 11 parcelles qui étaient en prairies permanentes en 2020 et intégrées dans les rayons d'1 km autour des parcelles suivies, ont été depuis remises en culture.**

#### Comptage hivernal et suivi des chiroptères par le CEN NA

Un **comptage hivernal des chiroptères** a lieu chaque année par le CEN NA, dont un des sites prospectés est situé au sein du site Natura 2000 de la Nizonne. Il s'agit de la **carrière de Bargeix ou Puybéraud, à Saint-Front-sur-Nizonne** qui a bénéficié en 2019 d'un contrat Natura 2000 comme indiqué en page 7 de ce compte-rendu.

Cette année, le comptage hivernal a eu lieu le **18 janvier 2022** et les résultats sont assez similaires aux années précédentes (sauf 2020 où les effectifs étaient particulièrement faibles), à savoir : 23 Petits Rhinolophes (22 en 2021, 3 en 2020, 17 en 2019 et 23 en 2018), 4 Grands Rhinolophes (4 en 2021, 4 en 2020, 4 en 2019 et 3 en 2018) et 2 Oreillardes (2 en 2021, 0 en 2020, 2 en 2019 et 1 en 2018).

La diversité est toutefois moindre, puisque aucune espèce de Murin n'a été observée cette année (1 Murin de Natterer en 2021, 1 en 2019 et 2 en 2018 ; 1 Murin de Daubenton en 2021, 2 en 2020, 2 en 2019 et 1 en 2018)

Un suivi de gîtes a également eu lieu le **19 septembre 2022**, dont les résultats sont présentés dans le deuxième tableau de la diapo 25. Il n'y a pas vraiment de recul pour comparer des données à cette période. A noter qu'il n'y a aucune information sur les effectifs de Minoptères éventuellement présents en transit cette année.

#### Programme Life Wild Bees 2021-2026

Il s'agit ici d'un programme européen LIFE, porté par les cinq Pnr de Nouvelle-Aquitaine (Périgord-Limousin, Millevaches, Médoc, Marais Poitevin et Landes de Gascogne), avec pour ambition la sauvegarde des abeilles sauvages et donc le maintien du service de pollinisation. Au préalable au dépôt et à la validation de ce projet, dans le cadre du contrat de Parc avec la Région, des campagnes mensuelles de piégeages ont eu lieu sur 3 secteurs de coteaux calcaire (à Champeaux et la Chapelle Pommier, Saint-Sulpice de Mareuil et Argentine) entre avril et octobre 2019, 2020 et 2021 à des fins d'inventaire de la diversité des espèces fréquentant ces milieux. L'animatrice Natura 2000 a participé ponctuellement à plusieurs de ces campagnes (pose des pièges et relevés).

Depuis le lancement de ce programme, **de nouveaux secteurs de suivi ont été définis en 2022**. 3 sur coteaux calcaires (dont toujours celui de Saint-Sulpice de Mareuil) et 4 prairies de fauche, toutes au sein du site Natura 2000 (dont 3 d'entre-elles sont également suivies dans le cadre de l'« Evaluation de l'efficacité des mesures de retard de fauche en prairies non subalpines », citée ci-dessus). Cette année encore, l'animatrice a participé ponctuellement à la pose et aux relevés des pièges, sur les deux dernières campagnes de l'année en septembre et octobre.

Parallèlement des projets de travaux de génie écologique et entretien de pelouses calcaires sous la ligne RTE de Rudeau-Ladosse notamment sont en prévision.

#### Plan national d'actions 2020-2030 en faveur des libellules menacées

A ce sujet, le montage d'un projet autour des odonates pour le prochain appel à projets sur les suivis scientifiques DREAL/Région 2023 est en réflexion à l'initiative du CEN NA en lien avec le réseau des

animateurs Natura 2000 de Nouvelle-Aquitaine. Parmi les espèces qui seraient concernées par cette étude, 2 sont référencées dans le Docob du site vallée de la Nizonne : Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*) et la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), d'où l'intérêt de prévoir la mise à jour des données sur ce site.

Parallèlement, une étude « Odonates » (Libellules et demoiselles) portée par le PnrPL cette année, a permis de mettre à jour la présence de l'Agriion de Mercure (autre espèce d'IC référencée dans le docob du site) au sein du site Natura 2000.

Si toutefois le projet de suivi des odonates à l'échelle de plusieurs site Natura 2000 de Nouvelle-Aquitaine, ne pouvait pas aboutir, ou être retenu, ou intégrer tous les sites intéressés, le Parc prévoit de poursuivre la mise à jour de l'inventaire des odonates via le contrat de Parc pour les 3 ans à venir (sous réserve de validation par la Région).

### 3eme Plan national d'actions Vison 2021-2031

Des échanges en amont de ce COPIL avec Thomas Ruys du GRIFS (Groupe de Recherche et d'Investigation sur la Faune Sauvage), coordinateur du PNA, ont permis de faire un point sur les enjeux du site concernant l'espèce. La Nizonne reste un secteur majeur pour l'espèce, proche d'un noyau situé au nord d'Angoulême et suivi dans le cadre du programme life. Pour rappel, en mai 2021, un individu a été capturé à Montmoreau et équipé d'une puce. Il est passé sur le territoire de la Nizonne (capable de faire une dizaine de km pour se reproduire). L'espèce reste un enjeu majeur sur ce site avec l'avantage qu'il n'y a pas de vison d'Amérique à priori dans ce secteur pour lui faire concurrence.

Le site pourrait d'ailleurs bénéficier potentiellement d'un retour naturel de l'espèce, ou du choix dans les années à venir d'être un site accueillant des relâchés (prévus en 2025, les critères de choix des sites seront discutés en 2023).

Pour rappel, le référent départemental du secteur à contacter en cas de capture est le SRB Dronne.

### **Information, communication et sensibilisation**

En 2022, l'animatrice a :

- tenu un stand au festival de la Chevêche à Nontron, le 12 mars
- participé au jury et à l'organisation du concours « prairies fleuries » sur le bassin versant de la Nizonne ; le 23 mai (5 parcelles de 5 exploitations différentes ont concouru)
- participé à une journée de formation auprès des agents de la coopérative forestière Alliance à Nontron, sur la thématique environnement et forêt (dont une présentation sur Natura 2000), le 21 juin
- organisé et animé une sortie grand public : "Sur las Ribas de la Nizona » à Saint-Sulpice-de-Mareuil, le 8 juillet (balade contée occitane animée par Jean-François Vignaud de l'institut d'étude occitane et accompagnée en musique par Nicolas Peuch au pied du château de la Vergne, entre vallée et coteau calcaire, 33 participants dont 15 enfants).

## **2. Les actions hors contrats Natura 2000 accompagnées par l'animatrice et contribuant à l'atteinte des objectifs inscrits dans le Docob**

### **Suivi Plan de gestion des zones humides d'Edon**

Pour rappel, il s'agit d'un site d'environ 7,5 ha, situé en bord de Nizonne sur la commune d'Edon en Charente, acquis par le Conseil Départemental de la Dordogne, en mesure compensatoire de travaux réalisés sur la route Départementale n°12, dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral du 17 Août 2010.

Pour respecter ses obligations, le Conseil Départemental de la Dordogne a sollicité le Parc naturel régional Périgord-Limousin, en tant qu'animateur d'une CATZHE et du site Natura 2000 « Vallée de la Nizonne » pour l'élaboration du Plan de Gestion (qui doit être établi pour une durée de 15 ans) et a proposé la gestion du site au Syndicat de rivières du bassin de la Dronne. Une convention partenariale entre ces trois structures a été établie et signée en date du 15 mai 2015.

La Cellule d'Assistance Technique à la Gestion des Zones Humides et Etangs (CATZHE) du Parc a eu en charge l'élaboration du Plan de Gestion, pendant l'année 2015 (réalisé en prestation par Cistude Nature).

La version finale de ce Plan de Gestion a été validée en juillet 2016.

Deux enjeux majeurs orientent la gestion de ce site : la présence d'une diversité d'habitat dont l'un d'entre eux est d'intérêt communautaire, la **mégaphorbiaie** et l'intérêt du site pour l'entomofaune, avec deux espèces d'intérêt communautaire, le **Cuivré des marais** (bien présent encore aujourd'hui) et l'Agriçon de Mercure (vu dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion, mais pas depuis).

**Globalement, la gestion de ce site s'est heurté à une forte dynamique des ligneux sur la zone (anciennement en culture).** Il a été difficile de retrouver des prairies de fauches intéressantes pour le cuivré des marais sans passer par des **interventions lourdes de broyage**. Sachant **qu'à l'origine, les zones humides détruites par la route, qui sont à compenser par ce projet, étaient des prairies.**

Arrivés aux termes des 5 premières années du plan de gestion, les **réensemencements pratiqués après les opérations de broyage lourds en 2019 et 2020, commencent à porter leurs fruits**, puisque **la zone gérée aujourd'hui par la fauche dans le cadre d'un prêt à usage avec un agriculteur local, s'est étendue en 2021 à toute la zone sud et ouest.** Seules, la partie centrale en mégaphorbiaie, ainsi que la bande refuge (laissée pour le Cuivré) sont encore broyées régulièrement, avec une partie de la zone ouest encore trop colonisée par les jeunes ligneux pour être fauchée.

**Le plan de gestion a été mis à jour en 2022, par la CATZHE du Parc, pour une deuxième phase de 5 ans (2022-2026). Les opérations de gestion et d'entretien du site réalisées par le SRB Dronne se poursuivent. Le suivi écologique du site a repris en 2022 pour les 5 prochaines années (réalisé par le CEN NA).**

#### **Programme de travaux avec le SRB Dronne pour la restauration et l'entretien des parcelles de zones humides acquises par les communes de Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier (24) et Combiers (16)**

Il s'agit ici de l'entretien de parcelles en mégaphorbiaie (HIC), appartenant respectivement aux communes de Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier (3,4 ha) et Combiers (5,86 ha) et intégrées au réseau CATZHE du Parc, par l'équipe en régie du SRB Dronne, syndicat auquel elles adhèrent également. Cet entretien se fait suivant un programme de travaux (notices de gestion mises à jour par la CATZHE, en début d'année 2018) sur 5 ans (2018-2022). Ces deux dernières années, le SRB Dronne est essentiellement intervenu pour de l'entretien (maintien de l'ouverture) par broyage et coupe des quelques rejets ligneux, généralement sur quelques jours à l'automne.

#### **Programme d'action 2022 du SRB Dronne sur la vallée de la Nizonne**

Dans le cadre du plan pluriannuel de restauration et de gestion de la Lizonne et de ses affluents 2013-2023, le SRB Dronne a réalisé le programme d'action suivant en 2022 :

- Sur la commune de Saint-Séverin (16) : travaux de restauration de la continuité écologique au droit du passage à gué de Saint-Séverin et du moulin de Pisseloube (L214-17 code environnement) – réalisation d'un bras de contournement de 140 ml dans une ancienne peupleraie acquise par le CEN NA. Travaux réalisés par l'entreprise TALLET & FILS en septembre 2022

- Sur la commune de Mareuil en Périgord (24) : travaux de restauration de la continuité écologique et hydraulique de la Belle au moulin de Lespinasse. Réalisation d'une rivière de contournement de 60 ml sur une parcelle acquise par le CEN NA. Travaux réalisés par l'entreprise ADTP en septembre 2022.
- Sur la commune de Sceau-Saint-Angel (24) : Travaux de restauration du lit mineur de la Nizonne et mise en défens des berges sur 500 ml. Travaux réalisés par l'équipe rivière du SRB Dronne en août 2022.
- Sur la commune de Vendoire (24) : Sur le site des Tourbières de Vendoire, sécurisation et aménagement piétons (1 passerelle de 9 ml et 80 ml caillebotis). Travaux réalisés par l'équipe rivière du SRB Dronne en mars 2022.

Aussi, dans le cadre du suivi des travaux d'aménagement de passages à faune réalisés par le syndicat les années précédentes, un piège-photo a été placé sous différents ouvrages aménagés et a permis d'observer notamment une Genette sous les ponts de Rudeau-Ladosse et aussi de Champeau et une Marte sous le pont de Monsec.

### **Projet de Réserve Naturelle Régionale : « Tourbières et zones humides de la Lizonne »**

Il s'agit d'un projet porté par le CEN NA, dont les démarches d'information ont commencé en 2021. Le détail du projet et le calendrier des différentes étapes sont résumés sur le diaporama (diapo 32). En 2022, 4 ateliers thématiques ont été organisés pour la co-construction du règlement, qui a été validé par le comité de pilotage de ce projet de Réserve, en septembre. Ce règlement a ensuite été transmis aux propriétaires concernés pour information et afin d'obtenir les accords préalables d'intégration de leurs parcelles à la Réserve. Le projet a été présenté au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) le 15 novembre pour avis d'opportunité. Le dépôt officiel du dossier de demande de classement est prévu pour le début d'année 2023 pour un classement en réserve de cette zone espéré dans le courant de l'année.

### **3. Bilan 2022 et prévisionnel 2023 du temps d'animation**

Pour rappel, lors du précédent comité de pilotage, avait été validé l'augmentation du temps d'animation pour ce site passant de 0,5 à 0,75 ETP, à partir de 2022. Ce temps d'animation correspond à environ 155 jours par an.

Le bilan 2022 n'arrive pas tout à fait à ce nombre de jours théoriques en raison de plusieurs arrêts maladie (covid notamment) et de congés complémentaires pris sur le compte épargne temps.

**Au regard de ce bilan de l'année 2022 et du prévisionnel 2023 (notamment avec la part importante de l'animation MAEC à venir), le comité de pilotage valide le maintien de ce temps d'animation à 0,75 ETP pour 2023.**

### **PRESENTATION DE H. MAILLOS (DDT 24)**

#### **Gouvernance du site pour les 3 prochaines années**

Cette fin d'année était le terme de la phase d'animation de 3 ans du site ainsi que de la présidence du COPIL. Une réunion du collège des élus a donc précédé ce COPIL, afin de désigner la nouvelle structure porteuse de l'animation et le nouveau Président de COPIL. Le Parc naturel régional Périgord-Limousin s'est porté candidat à sa succession pour l'animation du site ainsi que M. Epaud, Maire de Combiers, s'est présenté à sa succession en tant qu'actuel président du COPIL.

**Les membres élus du Comité de Pilotage du site Natura 2000 de la « Vallée de la Nizonne » ont donc désigné, à l'unanimité, le Parc naturel régional Périgord-Limousin comme structure porteuse de la prochaine phase d'animation du site pour une durée de trois ans (2023/2025). Ils ont également désigné M. Patrick EPAUD, Maire de Combiers, comme Président du Comité de Pilotage pour cette même période.**

### **Transfert de la compétence Natura 2000 de l'État à la Région Nouvelle-Aquitaine au 1er janvier 2023**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le dispositif Natura 2000 passe dans les compétences de la Région Nouvelle-Aquitaine. En effet, la loi DADDUE du 3 décembre 2020 confie l'autorité de gestion des mesures dites non surfaciques, soutenues par les fonds européens FEADER; aux Régions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. La région NA aura dès lors la responsabilité de mettre en œuvre le nouveau Plan stratégique national (PSN) de la Politique agricole commune 2023-2027, dont les mesures en faveur de la préservation et de la restauration des sites Natura 2000 (animation, études, contrats). Aussi, la loi 3DS du 21 février 2022 acte le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de l'Etat aux Régions de la gestion des sites Natura 2000 terrestres (partie « technique » : gestion et financement des 235 sites néo-aquitains classés par l'Etat comme exclusivement terrestres, hors sites mixtes et marins).

La partie « régaliennne » (les modifications de périmètre des sites, l'instruction des évaluations des incidences Natura 2000 ainsi que le rapportage de la politique Natura 2000 de la France auprès de la Commission européenne), continue de relever de la compétence de l'Etat (DDT et DREAL), pour tous les types de sites Natura 2000.

Afin de ne pas impacter la continuité de la gestion et de l'animation des sites Natura 2000 transférés, la Région a d'ores et déjà créé un nouveau service « équipe -projet » dédié, au sein de la Direction Environnement. A terme ce service devrait être constitué de 14 personnes. Au 1<sup>er</sup> janvier, 7 personnes sont déjà recrutées. Cette équipe sera déployée sur 5 antennes (Poitiers, Bordeaux, Limoges, Pau et Périgueux où Hugo Maillos sera le représentant).

Les financements seront pris en charge à 80 % par des fonds FEADER.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui participait au financement de l'animation sur ce site, ne sera plus sollicitée.

Afin d'assurer le relais, avant que les outils de financement FEADER soient opérationnels, la Région prend en charge la part des 80% de financement sur les 4 premiers mois d'animation du site (janvier à avril 2023).

Les demandes de financement se feront de façon dématérialisées, via « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine » que ce soit pour les demandes concernant l'animation ou les contrats.

La priorité est donnée aux demandes d'animation dans un premier temps.

La possibilité d'engager des contrats devrait pouvoir se mettre en place dans la seconde moitié de l'année (juin / septembre ?).

## **4. Questions diverses**

### **MOT DE CONCLUSION DE M. B. VAURIAC (ancien Président du PnrPL – structure porteuse de l'animation du site )**

M. Vauriac félicite M. Epaud pour la reconduction de son mandat de Président du COPIL. Il remercie également les membres du COPIL de continuer de porter sa confiance au Pnr PL pour animer ce site et

félicite l'animatrice pour le travail accompli. Il met enfin en avant les actions transversales portées par le Pnr PL par ailleurs et qui apportent des éléments de connaissance et des bénéfices environnementaux aussi pour ce site Natura 2000, comme le programme Life « Wild Bees » (Abeilles sauvages) par exemple.

### **POUR CONCLURE**

Mme ROUAUD remercie les membres du COPIL d'avoir participé à cette réunion.

*Clôture de la séance à 12 h 15*

### **LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES UTILISES**

AEAG : Agence de l'Eau Adour-Garonne

AAP : Appel à projet

CATZHE : Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides et de Etangs

CBNSA : Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique

CEN A : Conservatoire d'Espace Naturel d'Aquitaine (aujourd'hui intégré dans le CEN NA)

CEN NA : Conservatoire d'Espace Naturel de Nouvelle-Aquitaine

COPIL : Comité de Pilotage

CRAEC : Commission Régionale AgroEnvironnementale et Climatique

CREN PC : Conservatoire Régional d'Espace Naturel de Poitou-Charente (aujourd'hui intégré dans le CEN NA)

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

DDT : Direction Départementale des Territoires (ici sont concernées celles de Dordogne et de Charente)

Docob : Document d'objectifs d'un site Natura 2000

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL NA : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine

ENS : Espaces Naturels Sensibles (services des conseils départementaux)

ETP : Equivalent temps plein

HIC : Habitat d'Intérêt Communautaire

ICP : Instance de Concertation des Partenaires (pour décision des projets en DDT)

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

ONF : Office National des Forêts

PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique

Pnr PL : Parc naturel régional Périgord-Limousin

PSE : Paiement pour Services Environnementaux

RNR : Réserve Naturelle Régionale

RTE : Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité

SRB Dronne : Syndicat mixte de Rivières du Bassin de la Dronne